

Pour une politique de la viabilité

Xavier Ricard
Directeur des partenariats internationaux
CCFD-Terre Solidaire¹

Les Assises du développement et de la Solidarité Internationale, lancées en décembre 2012 par le ministre du développement Pascal Canfin, viennent de s'achever. Le Président de la République a souhaité, lors de la conférence de clôture, une politique « ambitieuse » en matière d'Aide au Développement.

De quelle ambition s'agit-il au juste ? Malgré de nombreuses séances de travail et une volonté affichée de réunir les différents familles d'acteurs intéressés à la politique de développement de la France (associations, entreprises, collectivités locales, syndicats), –ou peut-être à cause de ce parti-pris d'ouverture maximale-, les Assises ne seront pas parvenues à définir le sens et l'orientation d'une politique de développement renouvelée.

L'occasion est belle pourtant de reconsidérer le sens du « développement » à l'aune des grands enjeux politiques, écologiques et sociaux de l'heure. Nous ne devons plus nous satisfaire de slogans (« développement durable », « cohérence des politiques publiques », « innovation ») : il faut tirer les conséquences de la crise de civilisation que nous traversons pour faire du « développement » le champ d'un débat, théorique et politique, sur l'avenir des sociétés humaines, confinées dans les limites de l'écosystème planétaire.

Il s'agit, fondamentalement, de rendre viables les trajectoires de croissance. La notion de viabilité peut s'avérer utile pour réévaluer les stratégies et les pratiques de développement. Cette hypothèse doit orienter une nouvelle politique de recherche, susceptible de produire les connaissances requises pour piloter une transition vers la viabilité (ou transition écologique et sociale), notamment de nouveaux indicateurs de « prospérité », qui permettraient d'apprécier l'effort véritable consenti par le gouvernement en matière de développement, et son efficacité. Cet appareil conceptuel et critique doit inspirer une nouvelle doctrine de politique étrangère, notamment en matière diplomatique : l'alliance avec les acteurs de la société civile internationale doit être également évaluée sous cet angle. De toutes ces considérations, on peut en définitive déduire un dispositif de concertation entre pouvoirs publics et société civile : nous proposons de lui donner la forme d'un Institut de la Transition Ecologique et Sociale, placé sous l'autorité du premier ministre et doté de moyens propres, auquel les différents espaces existants pourraient être rattachés.

¹ Cette note n'engage que son auteur et ne reflète pas nécessairement les positions du CCFD-Terre Solidaire.

1. La notion de développement en question

a. *Découpler développement et croissance*

La notion de développement, forgée dans l'immédiat après-guerre, répondait tout à la fois à un impératif moral (permettre à l'humanité de réaliser effectivement le programme d'émancipation établi par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, puis par le Pacte relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels de 1966), et à une nécessité géopolitique : tout en encourageant le développement économique des pays du tiers monde, les pays industrialisés garantissaient leur approvisionnement en matières premières (dont il fallait accroître le volume pour répondre aux impératifs de croissance de leurs propres économies), et des débouchés pour leurs produits. Il s'agissait donc, d'emblée, d'établir les bases solides d'un partenariat commercial entre les pays « développés » et les pays « sous-développés ».

Cette notion est aujourd'hui en crise : en renonçant progressivement à leurs outils de régulation (contrôle des changes, contrôle des flux de capitaux, barrières commerciales et douanières) et à leurs prérogatives de puissance publique, les Etats ont laissé aux acteurs privés (notamment aux grandes entreprises multinationales) le soin d'organiser, à leur avantage, l'économie mondiale. L'intégration économique mondiale est aujourd'hui telle que le temps et l'espace semblent abolis : en quelques secondes, des décisions d'opérateurs de marché ont des conséquences gigantesques sur telle ou telle région. Les territoires, qui avaient vu naître des cultures, au point de contact entre les sociétés humaines et leur environnement immédiat, sont comme volatilisés par le marché qui exige d'eux une « spécialisation », déterminée par des nécessités économiques totalement abstraites, sans rapport aucun avec les contraintes locales. Cette dynamique encourage une forme d'irresponsabilité collective. Les anciennes métropoles voient se retourner contre elles les conglomérats économiques qu'elles ont enfantés, au moment même où elles s'évertuent à consolider leurs positions dans la compétition internationale. Les pays émergents espèrent aussi profiter de leurs avantages comparatifs dans une compétition économique dérégulée, afin d'obtenir l'influence internationale qui leur faisait défaut. Toute régulation internationale est dès lors impossible : elle est suspendue à un consensus mondial en apparence inatteignable².

Ce nouvel « ordre » mondial n'est pas viable : en quarante ans, le monde a progressivement pris conscience du caractère limité de notre écosystème planétaire. Les crises écologiques se multiplient. Le réchauffement climatique est une réalité que presque personne ne conteste³. Si les tendances actuelles se poursuivent, les émissions de gaz à effet de serre croîtront de 80% d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 1990, au lieu de décroître de 80% comme le préconise

² Le sommet de l'ONU dit de « Rio + 20 » a fourni une preuve éclatante de cet état de fait. Cf Ricard Lanata, « "L'échec de la conférence de Rio : vers la fin du multilatéralisme ?" », La Croix, 4 juillet 2012.

³ Même le dernier rapport du National Intelligence Council (Etats-Unis) en admet l'inévitabilité, compte tenu des tendances actuelles (http://www.dni.gov/nic/NIC_2025_project.html)

le GIEC si les états demeurent fidèles à l'objectif de limiter le réchauffement à 2°C⁴. Ainsi, « en dépit de la baisse des intensités énergétiques et en carbone, les émissions de dioxyde de carbone provenant des combustibles fossiles ont augmenté de 80% depuis 1970. Les émissions, aujourd'hui sont quasiment 40% plus élevées qu'en 1990 – année de référence de Kyoto. Depuis l'an 2000, elles ont augmenté à un rythme annuel supérieur à 3% »⁵.

En outre, le taux de croissance actuel de l'économie mondiale est insoutenable parce qu'il repose, pour les 2/3, sur l'accroissement de l'extraction de ressources énergétiques fossiles, notamment d'hydrocarbures. Seul 1/3 de la croissance mondiale est imputable à l'innovation technologique⁶. Cette situation est ancienne : la révolution industrielle est en grande partie indissociable de la découverte d'une énergie abondante, dont le coût d'extraction fut, pendant longtemps, quasi nul. Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'existe aucune source d'énergie dont le coût de production et la rentabilité énergétique soient au moins équivalents à ceux du pétrole⁷. Ceci nous condamne à une stagnation du taux de croissance de l'économie mondiale, autour, au mieux, d'1% / an en moyenne. Dans les conditions actuelles de fonctionnement de cette économie, un tel taux ne permet pas de fournir un emploi décent aux milliards d'individus qui atteindront l'âge adulte d'ici 2050, pas plus qu'à ceux qui seront mis au chômage du fait de l'accroissement de la productivité du travail, qui découle par exemple des programmes de modernisation agricole hérités de la révolution verte⁸.

Pour des raisons politiques, écologiques, économiques, il est donc impossible de continuer à associer le développement à la « croissance » globale de l'activité économique, et au « rattrapage », par les pays du Sud, des niveaux de PIB/ Hab des pays de l'OCDE. L'économie mondiale telle que nous la connaissons ne peut pas continuer à croître : un scénario qui reposerait sur un rattrapage généralisé, et un taux de croissance de 2% par an du PIB Mondial est politiquement et économiquement irréaliste, et nous entraînerait en outre vers un désastre écologique majeur : « Avec une croissance de 2% /an entre 2050 et 2100, l'économie devient, en 2100, 40 fois plus grande qu'aujourd'hui. A tous égards, il faudra

⁴ Il faudrait ainsi réduire l'intensité carbone de l'économie d'environ 5% an, pour ramener l'intensité carbone d'environ 0,8 kg CO₂/US\$ à 0,04 kg CO₂/US\$, soit un chiffre 20 fois plus faible ! Or la tendance actuelle à la baisse de l'intensité « carbone » ne dépasse pas 0,7% /an, et elle est largement compensée par l'accroissement démographique et l'accroissement global du PIB/Hab)L'intensité en carbone (T) de l'économie mondiale a baissé de 0,7% depuis 1990. Dans le même temps, la population (P) augmentait de 1,3% par an, et le revenu moyen par hab (A) de 1,4% : Ainsi, les émissions globales se sont accrues de P+A+T = 1,3+1,4-0,7 = 2% par an. Nous appliquons ici l'équation simplifiée IPAT : Cf Tim Jackson, *Prosperité sans croissance. La transition vers une économie durable*. Bruxelles : De Boeck, 2010, p. 86 sq.

⁵ Ibid p. 81.

⁶ Cf Gaël Giraud et Cécile Renouard, *Le facteur 12. Pourquoi il faut plafonner les revenus*. Paris : Carnets Nords/ Montparnasse, 2012, notamment pp 82-93.

⁷ Cf Richard Heinberg, *Pétrole : la fête est finie. Avenir des sociétés industrielles après le pic pétrolier*. Paris : Demi-Lune, 2008.

⁸ Henri Rouillé d'Orfeuil estime à 1,45 milliards le nombre d'emplois risquant d'être perdus du fait de la modernisation agricole et la libéralisation des échanges agricoles. Cf Rouillé d'Orfeuil, « Exclusions paysannes, désorganisation du marché du travail et travail décent » (<http://terrethique.org/petits-dejeuners/henri-rouille-dorfeuil-exclusions-paysannes-desorganisation-du-marche-du-travail-et-travail-decent/3/>). Cf aussi « Pour des agricultures intensives en travail », *Projet*, N°332, Février 2013.

alors atteindre riens moins qu'une décarbonation complète de chaque dollar pour atteindre les objectifs en matière de carbone »⁹.

b. Passer du rattrapage à la viabilité

Cette analyse condamne donc toute conception du développement fondée sur le rattrapage et la croissance. Or cette conception gouverne la pratique des acteurs de développement depuis 60 ans, et notamment celle des agences multilatérales et nationales. Il faut impérativement concevoir la destinée collective des sociétés humaines, non plus à partir du paradigme de la croissance et du rattrapage, mais plutôt, comme le propose Michel Griffon, à partir de celui de la viabilité. Cette notion empruntée à la biologie, est plus forte que celle de « développement durable », dont la polysémie et l'imprécision épistémologique ont suscité de nombreuses critiques.

La viabilité est découplée de la croissance du « volume » des échanges de biens et services, habituellement mesuré par le PIB. De nombreuses études montrent que la qualité de la vie ne s'accroît pas vraiment au-delà d'un niveau de PIB / hab qui se situe entre 10 et 15 000 US\$ / an. L'objectif de toute politique de viabilité devrait donc être de stabiliser l'économie mondiale autour de ce niveau moyen et de réorienter l'activité humaine vers des secteurs d'activité, des modes de production et d'échanges, compatibles avec un « équilibre » écosystémique global¹⁰.

On commence à connaître les contours que pourrait prendre une telle économie. Pour les économies occidentales, l'ouvrage de Tim Jackson, *Prosperité sans croissance*, fait désormais autorité. En France, de nombreux auteurs ont apporté des contributions importantes à la refondation théorique en cours¹¹. Une économie « viable », est une économie fortement relocalisée (l'enchâssement des différentes échelles d'échanges répondant à une régulation qui fait de la subsidiarité active, à tous les échelons, son principe), circulaire (elle intensifie les fonctions de recyclage et tire parti des cycles des écosystèmes), intensément écologique (elles intensifie les fonctionnalités écosystémiques), à faible productivité du travail (autrement dit, intense en main d'œuvre), reposant sur de petites unités de production qui sont régies par un double impératif de rentabilité et d'utilité sociale (elles appartiennent de ce fait au champ de l'économie sociale et solidaire, ou du moins sont compatibles avec ses exigences). L'hybridation des ressources (publiques / privées) y est la règle, et on parle d'elle à ce titre

⁹ Cf Jackson, *op. cit.*, p. 90.

¹⁰ La notion d'équilibre est entrée dans la littérature économique avec l'ouvrage fondateur d'Herman Daly, *Toward a steady state economy*, London : Freeman and Co Ltd , 1973. L'équilibre écologique est défini par un stock constant de capital physique, qu'il est possible de maintenir par un faible niveau de flux de matières, situé en-deçà des capacités régénératives et assimilatives des écosystèmes. Les analyses de Daly bénéficient aujourd'hui d'un fort regain d'intérêt, et leur auteur a publié récemment de nombreux textes visant à les actualiser.

¹¹ Cf entre autres Jean Gadrey, *Adieu la croissance* (Paris : Les petits matins, 2010) ; Bernard Perret ; *Pour une raison écologique* (Flammarion 2011), Pierre Calame, *Traité sur l'oeconomie*, FPH : 2009. On peut aussi consulter deux numéros spéciaux de la revue *Projet* (« Comdamnés à produire toujours plus ? », *Projet*, N° 324, décembre 2011, et « De Prométhée à Noé », *Projet*, N°317, juillet 2010).

comme d'une économie « plurielle ». Elle repose en grande partie sur des activités immatérielles (recherche, culture et éducation), sur le bénévolat – rendu possible par une réduction massive du temps de travail dans les économies industrielles –, sur la reconversion de l'appareil productif (vaste programme d'investissements publics, financé en partie par l'émission monétaire directe de la BCE¹²), sur l'agroécologie, qui, à elle seule, pourrait être le pivot autour duquel s'organiserait la nouvelle économie écologique¹³.

L'extension de cette réflexion aux économies des pays du tiers-monde (y compris émergents) est en cours. En effet, en Amérique Latine, en Asie et en Afrique, des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour proposer une théorie économique et sociale alternative, qui viendrait se substituer au « développement » et sa version actuelle, néolibérale et extractiviste. Ces économistes se sont constitués en réseaux internationaux dont le travail doit être encouragé. Une économie écologique à l'échelle mondiale relèverait à coup sûr de la « démondialisation » (qui n'est autre que la relocalisation, notamment à l'échelle régionale, des échanges et des productions), théorisée par Walden Bello, qui en appelle notamment à la consolidation des instances de coopération économique régionales¹⁴.

Les intellectuels accompagnent une tendance qui a pris en partie naissance au sein de la société civile et dont l'avatar le plus récent, et le plus exemplaire, est représenté en Europe par le mouvement des villes en transition, dont Rob Hopkins est aujourd'hui le principal porte-parole¹⁵. Des initiatives du même ordre fleurissent dans divers continents, et notamment en Amérique Latine¹⁶.

c. *Les scénarios : rivalité des puissances, ou humanisation*

Ainsi, nous nous trouvons confrontés à deux scénarios possibles : soit nous poursuivons sur la voie de la rivalité, encouragée par le système économique actuel qui repose sur la croissance et la compétition pour l'accès à des ressources de plus en plus rares... Soit au contraire nous nous engageons résolument sur la voie d'une coopération internationale qui serait guidée par un nouveau mot d'ordre : celui de viabilité.

L'intensification des conflits pour l'accès aux ressources, et à la compétition féroce que pourraient se livrer les nations et leurs « champions » industriels pour conserver ou acquérir une suprématie technologique mettrait à mal le champ du « développement ». Dans une telle hypothèse, l'appareil idéologique de la modernité (notamment la notion de progrès) et la classe sociale qui lui a donné naissance et qui en fut le moteur historique (la bourgeoisie) seraient déplacés au profit d'un nouvel ordre, néoféodal, dont l'acteur social serait une hyper-

¹² Sur ce point, voir Giraud et Renouard, *op. cit.*

¹³ Cf Ricard Lanata, « l'agroécologie : noyau dur d'une alternative au capitalisme », in *Projet*, n° 332, février 2013.

¹⁴ Cf Walden Bello : *Deglobalization : ideas for a new world economy*. Manila: Ateneo de Manila University Press, 2006.

¹⁵ Cf Rob Hopkins, *The transition handbook*. Londres : Green Books, 2008.

¹⁶ Cf Ricard Lanata, « La société civile : laboratoire d'alternatives au productivisme », in *Projet*, N°324, 2011.

bourgeoisie, sociologiquement ploutocrate. Ce que l'on verrait disparaître, c'est la perspective d'un progrès social reposant sur la promesse d'une croissance continue des richesses, qu'il serait possible de redistribuer : on sait que c'est sur cette espérance (en partie infondée) que se bâtirent les grands compromis sociaux de l'après deuxième-guerre mondiale. A sa place, resurgiraient des dispositifs institutionnels de contrôle et de « sécurité ». Face à l'impossibilité de faire croître le volume général des économies, ces derniers viseraient à en assurer la mainmise au profit d'une élite réduite d'oligarques, par le biais de la technoscience¹⁷. Ce monde oligopolistique s'accommoderait aussi de la montée en puissance de groupes mafieux, à l'instar de ce que l'on observe déjà en Amérique Centrale, notamment au Mexique¹⁸, dans les Balkans, au Japon, etc.

Mais un tel scénario n'est pas inéluctable. L'essor d'une classe moyenne mondiale, façonnée par l'usage de l'internet tout autant que par l'expérience, immédiate, de la crise sociale et environnementale induite par la dérégulation planétaire, peut contribuer à modifier la donne géopolitique. Cet essor est sans doute l'un des phénomènes majeurs de ces dernières décennies. Jusqu'à présent, cette nouvelle classe moyenne (notamment chinoise ou brésilienne), est avide de consommation et ne songe pas à remettre en cause les règles qui gouvernent l'économie mondiale. Elle se prête volontiers à la rhétorique nationaliste de l'« émergence ». Mais dans la mesure où la rivalité « mimétique » entre puissances nous conduit à une impasse (géophysique et environnementale, économique, politique), cette nouvelle classe moyenne se trouve, de fait, confrontée à une contradiction interne : elle doit son existence à un mode d'intégration, à un système de développement, qui n'est pas viable. Son sort est rivié à celui de la « mondialisation », telle que nous la connaissons : elle périra avec elle, à moins d'échafauder un radeau (une alternative) qui la sauverait du désastre. Tout retour en arrière lui est interdit. Mais toute fuite en avant l'est également, et elle pourrait en être de plus en plus consciente à mesure qu'elle observera comment la libre concurrence et l'extraction continue de ressources non renouvelables, dont le rythme et l'étendue s'étendront à l'échelle mondiale, la vouent à une précarité chronique¹⁹. Pour sécuriser son niveau de vie, et conserver la part d'autonomie qu'elle aura conquise grâce à l'accroissement de la productivité du travail, cette classe moyenne pourrait – surtout si elle y est invitée par ses élites – opérer une sorte de mue et se convaincre de la nécessité d'une politique mondiale de la viabilité. Elle devrait certes renoncer à une partie de ses aspirations (la croissance infinie du revenu / habitant), au profit de la sécurité que lui procurerait un système économique fondé sur la co-responsabilité et la solidarité. Un tel scénario va de pair avec une refonte globale de la gouvernance internationale, qui pourrait associer les acteurs traditionnels (les états, les

¹⁷ Ce scénario est en cours, comme le montrent Giraud et Renouard (*op. cit.*). Cf également Hervé Kempf, *Fin de l'Occident, Naissance du monde*, Paris : Seuil 2010.

¹⁸ On peut rapprocher ce scénario de celui que le NIC nomme « Gini over the bottle » du NIC.

¹⁹ La classe moyenne chinoise, issue du boom économique de ces trente dernières années, observe déjà avec inquiétude comme certaines entreprises, ne pouvant supporter la hausse du coût horaire du travail en Chine, délocalisent leur production dans d'autres pays – Laos, Vietnam, Cambodge... Ces difficultés viennent se superposer au ralentissement de la demande européenne, elle-même victime de sa désindustrialisation. La Chine se trouve donc contrainte de développer son marché intérieur et régional sous peine de récession. Elle s'engagera donc dans la voie d'une relocalisation des échanges. Elle ne pourra le faire pacifiquement et sans heurts qu'à la condition d'une négociation avec ces principaux partenaires commerciaux, et la consolidation d'un bloc est-asiatique reposant sur une véritable politique de solidarité régionale.

organisations multilatérales), et des « réseaux » de société civile, structurés autour d'enjeux majeurs, à différentes échelles territoriales. Les scientifiques, les ONG, les entreprises soucieuses de s'inscrire dans le programme d'une Transition écologique et sociale (et d'en accepter les contraintes), pourraient jouer un rôle moteur dans la réalisation de ce nouvel ordre international. L'Etat français, pourrait également y prendre part, en préfigurant ce nouvel ordre à l'intérieur de ses propres frontières (ce qui à terme pourrait exiger une réforme constitutionnelle majeure, aboutissant à une « démocratie écologique » d'un type inédit²⁰), avant d'en faire la promotion à l'échelle globale.

d. Ici et là-bas

Comme on le voit, un tel scénario fait voler en éclat la distinction entre pays développés et pays « en voie de développement », puisque tous se trouvent confrontés, *mutatis mutandi*, et quels que soient leurs intérêts de court terme, au même défi : celui d'inscrire leurs dynamiques sociales, économiques, politiques, dans une « trajectoire » de viabilité. Certainement, la problématique se pose différemment selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre du seuil des 15 000 US\$ PIB/hab/an²¹ : pour les uns, il s'agira de faire décroître la quantité de matière et énergie consommées par habitant (et de faire croître d'autres types de productions et d'activités) : il s'agit du programme de la transition écologique et sociale, tel que certains mouvements sociaux en Europe et aux Etats-Unis en font l'expérience ; pour les autres, il s'agira d'infléchir les trajectoires de croissance afin qu'elles ne visent plus l'« insertion » dans le nouvel ordre mondial de la compétition dérégulée, mais au contraire permettent, après une phase transitoire, de stabiliser les économies autour d'un point d'équilibre, de régionaliser et de relocaliser au maximum les échanges, de garantir les investissements collectifs de très long terme garants de la viabilité (énergies, transports collectifs, habitat à haute valeur ajoutée environnementale, réorganisation du maillage ville-campagne, etc.)²². Une telle politique de la viabilité, appliquée aux pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires, diffère sensiblement des pratiques actuelles en matière de développement : elle conditionne tout investissement à une analyse des possibilités de résilience des territoires ; elle subordonne ces investissements à une stratégie de « transition »,

²⁰ Dont Dominique Bourg, par exemple, a posé les principes dans son ouvrage *Vers une démocratie écologique*. Paris : Seuil 2010.

²¹ Nous proposons de retenir ce chiffre à titre d'hypothèse. Il s'agit du niveau supérieur d'une fourchette qui serait comprise entre 10 et 15 000 US/hab.

²² Nous n'abordons ici que les variables purement économiques d'un programme de convergence mondiale. Il est évident que la problématique de la viabilité embrasse tous les aspects de la vie sociale, et que la façon dont chaque société, chaque culture, peut concevoir et prendre part à cette politique doit être envisagée de manière spécifique. De ce point de vue, il en va aujourd'hui de la « viabilité » comme hier du « développement » : il faut se garder de réduire le terme à un slogan et se soucier au contraire de sa signification « en situation ». S'engager dans la voie de la viabilité exige aussi de sacrifier, au nom des générations futures, le rêve d'une « modernisation » que bon nombre de sociétés, y compris celles en apparence plus traditionnelles, ont en partage. C'est pourquoi la problématique de la viabilité a partie liée avec le projet de la modernité, dont on peut dire qu'elle constitue un approfondissement : elle en retient la notion d'autonomie, mais elle renonce à un « faux universel », une autonomie purement abstraite et finalement eurocentrée, au profit d'une démarche située, interculturelle. Sur ce point, voir par exemple Immanuel Wallerstein : *L'Universalisme européen. De la colonisation au droit d'ingérence*, Paris : Demopolis, 2008.

dont les étapes doivent être progressivement arrêtées par le biais d'un débat associant pouvoir publics et société civile, et donnant lieu à des accords contraignants.

Les deux visages de cette transition écologique et sociale (celui de la décroissance des productions et des échanges de biens matériels d'une part ; celui de leur croissance «viable », et donc plafonnée de l'autre) assurément se rejoignent tendanciellement. C'est la raison pour laquelle il faut les envisager de pair, et fonder sur cette asymptote une coopération renouvelée. C'est la convergence de nos économies, dans un scénario global de viabilité, qui doit devenir l'objectif du « développement », et non plus le rattrapage. Cette coopération engage, avant tout, une coopération scientifique et technique d'un genre nouveau.

2. Une nouvelle politique de la recherche et de l'innovation

Quelles sont les caractéristiques d'une politique de recherche et d'innovation inspirée par la notion de viabilité ?

a. Elle est nord / Sud

Il découle de ce qui précède qu'une telle politique associe étroitement les chercheurs des pays développés et ceux des pays en développement, puisqu'elle doit fournir des éléments permettant de penser la convergence des économies et des sociétés vers des situations de macro-équilibre viable. Il faut donc cesser de faire de la « recherche pour le développement » un domaine de recherche spécifique. Certes, des situations particulières, propres aux pays à faible revenus, exigent de mobiliser des compétences techniques et scientifiques spécifiques (agronomie tropicale, anthropologie, innovation et technologies dites « intermédiaires », économie politique des sociétés post-coloniales, etc.). Cependant, tout ceci doit se faire en ayant à l'arrière-plan des objectifs en matière de politique de recherche et d'innovation communs. Ainsi par exemple, le nouveau champ théorique de l'économie écologique doit mobiliser des équipes de chercheurs au Nord et au Sud, de façon à élaborer des «scenarios de transition », viables à l'échelle planétaire, tenant compte de l'ensemble des facteurs (conditions de production, interdépendances des économies, etc.) qui déterminent leur succès. De même, la recherche agroécologique (semences, pratiques culturelles, aménagement du territoire, etc.) doit faire l'objet d'un travail croisé : il est évident que certaines conclusions des recherches, ou certaines innovations technologiques, seront applicables au Nord comme au Sud, puisque l'on postule qu'un certain nombre de conditions de la production doivent converger (valorisation de l'agriculture paysanne, des surfaces moyennes de production, de la polyculture-élevage ; développement des circuits courts, innovations industrielles pour adapter l'appareil productif à la variabilité maximale des productions, etc.). Des recherches qui en apparence intéressent en tout premier lieu les pays très industrialisés (production d'énergie renouvelables et réseaux énergétiques, chimie « verte », par exemple), trouveront des applications dans une perspective de « convergence ». Il n'est pas jusqu'à des questions qui touchent à la recherche fondamentale (la physique quantique et la physique de l'univers,

qui sont sur le point de réaliser leur synthèse théorique²³ ; la biologie moléculaire et les neurosciences, qui nous donnent accès à une nouvelle compréhension du vivant et des déterminantes biologiques du sujet humain²⁴), qui n'aient des implications fondamentales pour concevoir et mettre en œuvre le programme de la transition écologique et sociale : à la notion de solide isolé dans un espace euclidien, vient par exemple se substituer celle d'une « soupe » quantique, qui n'admet aucun vide, et où les agglomérats de matière sont autant de grumeaux totalement interdépendants les uns des autres. La science à venir est une science de la complexité et de l'interdépendance entre tous les niveaux de relation énergétique, de faible à forte.

b. Elle est transdisciplinaire et n'ignore aucun champ de la connaissance

Ainsi, les découvertes les plus récentes en physique et en biologie nous orientent vers des modèles épistémologiques qui font appel aux notions d'interaction (avec des boucles d'interaction qui, à l'échelle quantique, sont rétroactives), et de complexité. Elles donnent raison aux travaux précurseurs d'Edgar Morin qui dès les années 70, sur un tout autre plan (celui des interactions sociales), appelait de ses vœux l'avènement d'une pensée complexe capable d'articuler la partie et le tout, de penser ensemble et conjointement des dynamiques sociales que la discipline universitaire distingue et fragmente de manière artificielle. Il ne s'agit donc plus de privilégier l'interdisciplinarité à la mono-disciplinarité. Il s'agit de dépasser l'approche disciplinaire, et de restituer à la démarche scientifique son horizon de « pensée », en tant que pensée, c'est-à-dire en tant qu'exercice de problématisation du « tout ». En ce sens, il faut préférer à l'interdisciplinarité la transdisciplinarité²⁵. Abandonner l'expertise (inter)disciplinaire pour produire des œuvres de pensée transdisciplinaire devrait être la tâche principale de chercheurs humanistes, qui à toute production scientifique devraient donner la caractéristique d'une réflexion d'ensemble sur les problématiques « civilisationnelles » du temps présent. Aucun rapport d'expertise, aucune percée dans un domaine scientifique particulier, ne saurait s'exonérer de la tâche de penser ses conditions de possibilité dans un univers complexe, aux parties profondément interconnectées. Il faut réhabiliter la figure de l'humaniste, et ne plus distinguer le chercheur, fut-il spécialiste, du moraliste ou du citoyen. Cette nécessité, requise d'un point de vue historique (comme il en fut

²³ On peut consulter sur ce point les travaux passionnants du physicien Carlo Rovelli, qui donne un aperçu des travaux théoriques en cours et de leurs possibles conséquences.

²⁴ Ces recherches récentes remettent en cause la superdétermination génétique et la modélisation du sujet humain comme « machine » cybernétique. Elles s'orientent plutôt vers un modèle qui accorde une large importance à l'indétermination fondamentale du sujet humain. Ces recherches en biologie et en neurosciences rejoignent les conclusions de la paléontologie et de l'étiologie qui ont depuis des décennies conféré aux notions de plasticité et de « néoténie » une place centrale (voir par exemple André Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, Paris : Albin Michel 1964). Des philosophes se sont emparés de ces réflexions, et déduisent une philosophie morale qui fait reposer l'aptitude à la coopération et l'ouverture à l'Être (c'est-à-dire la liberté), sur un processus d'ordre anthropologique, qui a des racines physiques. Cf sur ce point Peter Sloterdijk *Règles pour le parc humain*. Paris : Mille et une nuits, 2010. Ces questions revêtent aujourd'hui une importance cruciale, dans le cadre du débat qui porte sur les limites que l'on doit poser aux techniques de manipulation génétique, notamment des gamètes et de l'embryon. Cf de ce point de vue Sylviane Agacinski, « le corps fabriqué » in *Le Débat*, n°159, mars-avril 2010.

²⁵ Cf Edgar Morin, « La stratégie de reliance pour l'intelligence de la complexité », *Revue internationale de systémique*, vol 9, n°2, 1995.

à toutes les époques qui préludèrent à de grandes révolutions), puisqu'il s'agit de faire la synthèse d'un grand nombre de percées dans des domaines scientifiques divers, l'est également en ce sens que l'épistémologie de la science nouvelle redécouvre, après une éclipse de trois quatre siècles, la potentielle portée scientifique de la dé-fragmentation, et s'aventure de nouveau à faire tenir conceptuellement ensemble le tout et ses parties : la biologie renoue avec les notions de variabilité, d'évènement singulier, par exemple, et ne se contente plus de reconnaître des règles générales, des régularités, dans la causalité physique. Ce souci de l'évènement²⁶ lui permet de nouer un dialogue tout à fait inédit avec des systèmes de pensée « magique » ou « sauvage »²⁷, qui appartiennent aux sociétés traditionnelles, et qui s'avèrent extraordinairement féconds pour penser les problématiques de la viabilité. La recherche agroécologique en est directement héritière²⁸. Elle fait signe vers ce que pourraient être, à l'avenir, les sciences du vivant.

Pas plus qu'elle ne doit ignorer telle ou telle dimension de la recherche, en vertu de son appartenance à telle ou telle discipline ou à tel ou tel domaine (recherche fondamentale vs appliquée, par exemple), une politique de recherche et d'innovation de la viabilité ne se cantonnera aux problématiques en apparence directement mises en exergue par l'écologie scientifique (gestion des écosystèmes, agroécologie et climat, par exemple). Sa portée est générale.

Un récent ouvrage donne une idée de l'ampleur des changements en cours²⁹. On peut en déduire l'extrême diversité des nouvelles connaissances requises pour accompagner la transition : agroécologie bien entendu, mais aussi énergie, matériaux et chimie (reconversion énergétique, transport et habitat écologiques), économie de la Transition (systèmes monétaires locaux, nouveaux régimes de propriété des actifs, nouvelle théorie de la valeur³⁰), écologie industrielle et industries, sciences et théorie de la communication, refonte des systèmes juridiques (droits de la nature, application du protocole de l'ONU sur les DESC, indépendance du pouvoir judiciaire), médecine intégrative, refonte de la sociologie des organisations et des systèmes de gouvernance (gouvernance, démocratie écologiques), pédagogie coopérative, etc.

c. Elle implique la société civile

Par définition, cette nouvelle politique de recherche ne peut reposer sur des chercheurs ou des laboratoires isolés. Elle se doit d'être collaborative, et d'étendre le champ des coopérateurs de recherche aux organisations de société civile, voire aux simples citoyens. La révolution

²⁶ Cf Alain Badiou, *L'être et l'évènement*, Paris : Seuil 1988.

²⁷ Au sens bien entendu que donne Claude Lévi-Strauss à ce terme dans *La pensée sauvage* (Paris : Plon 1965).

²⁸ Cf de ce point de vue les analyses de Matthieu Calame in *Projet*, n°332, Février 2013.

²⁹ Lionel Astruc (ed.), *(R)évolutions. Pour une politique en actes*. Paris : Actes Sud, 2012.

³⁰ Cette question fait écho aux travaux de Méda et Viveret sur les indicateurs de richesse (cf Dominique Méda : *Au-delà du PIB. Pour autre mesure de la richesse*. Paris : Flammarion 2008). La question de la « valeur », et de son rapport à l'argent, est également au centre de la réflexion d'un Stephen Green (Stephen Green, *Valeurs sûres*, Paris : Parole et silence, 2010).

numérique fournit opportunément un support, et de nouveaux modes d'organisation du savoir, adaptés à ces enjeux. Le fonctionnement en réseau d'internet se prête admirablement à des formes de coopération scientifique, qui rendent poreuse la frontière entre le scientifique professionnel et le non-scientifique, envers qui chacun doit désormais faire montre d'une « présomption de compétence ». L'exigence d' « excellence » se déplace. Ce qui doit être excellent, ce n'est plus tel ou tel laboratoire ou tel ou tel chercheur, c'est le maillage de coopération qui permet d'aborder, simultanément et de manière efficace, un grand nombre d'aspects qui permettent d'éclairer sous un jour « complexe », telle ou telle problématique spécifique. Ainsi, il faut pouvoir organiser, pour aborder une problématique de recherche donnée, un réseau de coopérateurs très élargis, et disposer des systèmes de traitement de l'information suffisamment efficaces pour traiter un grand nombre de données et les restituer au réseau, sous une forme problématisée permettant de relancer la réflexion un pas plus loin. Dans certains domaines (en épidémiologie, ou en astronomie, par exemple), les réseaux de chercheurs fonctionnent déjà de cette manière.

D'une manière générale, il apparaît que tous les enjeux de la transition se trouvent à l'interface des sciences dites « expérimentales » et des sciences sociales. Aucune percée scientifique dans le domaine de la physique ou de la biologie, aucune application industrielle, ne pourra s'inscrire dans la perspective d'une transition écologique et sociale si elle ne s'accompagne d'une réflexion de fond sur les conditions de possibilité et les modalités d'adaptation de l'organisation sociale et institutionnelle à de nouvelles formes de vie, dont on aura fait l'hypothèse qu'elles seraient « viables ». La recherche doit ici procéder par tâtonnements et va-et-vient itératifs entre l'ordre social et l'ordre naturel. Il s'agit donc d'étendre la démarche expérimentale à l'ensemble de l'ordre social (penser le tout, et non pas simplement les parties) : une telle ambition semble tout à fait hors de portée, à moins justement de se doter de systèmes coopératifs suffisamment étendus et souples (tout en étant structurés) pour traiter efficacement la complexité.

Les acteurs pivots de cette nouvelle politique de la recherche, coopérative et maillée, pourraient être, outre les chercheurs eux-mêmes, les médiateurs sociaux qui appartiennent le plus souvent au tissu associatif. Le récent texte manifeste de l'Alliance Sciences-Société, constitué à l'occasion des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, insiste particulièrement sur le rôle pivot des acteurs de l'ESS, à l'interface entre les dynamiques sociales et les politiques publiques de développement : « L'économie de la relation et les emplois qui lui sont liés résident dans les terminaisons nerveuses de nos sociétés. Ils sont hautement qualifiés, et ce de plus en plus, et requièrent des capacités et compétences de haut niveau massivement distribuées. En conséquence, une part non négligeable de nos futures capacités d'innovation émergera non plus exclusivement dans les laboratoires (publics et privés) et les universités, mais bien dans le corps social dans son ensemble (solidarités et transitions locales, hébergement social et modes de vie, modes de consommation, métiers de bouche, métiers du luxe, cohésion nationale et culture de la défense, maisons de santé,

relocalisation de nouveaux services publics, justice de proximité etc). »³¹. Ces remarques, destinées à la société française, peuvent se généraliser, *mutatis mutandi*, à l'ensemble des sociétés.

Une telle recherche coopérative ne saurait coexister avec des logiques de privatisation des connaissances, privilégiées par les groupes industriels pour sécuriser leurs positions dans une compétition internationale où la maîtrise de l'innovation technologique est un atout décisif. La distribution des pôles d'innovation devient un enjeu géopolitique majeur. Mais la révolution numérique, *contredit* cette logique *en même temps qu'elle l'exacerbe*. Elle permet à tout un chacun de s'approprier des connaissances (brevets, information) et de les mettre à la libre disposition d'un nombre considérable d'utilisateurs. Ainsi, le capital a besoin d'étendre la sphère du numérique puisque c'est d'elle que dépend aujourd'hui sa reproduction. Mais cette sphère, à mesure qu'elle s'étend, rend plus hypothétique et hasardeuse toute tentative de privatisation des connaissances et de l'innovation technologique. Cette contradiction fondamentale est aujourd'hui, sans nul doute, un des principaux moteurs de l'évolution historique. De ce point de vue, la révolution informatique relance le cycle historique des mouvements d'émancipation qui cherchent à affranchir l'individu de sa subordination aux intérêts du capital. André Gorz en avait fait un levier d'autonomisation très puissant : dans des analyses prophétiques, il prévoyait l'essor du piratage informatique et le développement de l'autoproduction³². Précisément, l'auto-production, en toute petites unités, d'une multitude de biens de consommation courante, pourrait être aujourd'hui la réponse structurelle tout à la fois à la désindustrialisation, et à la conversion écologique de l'appareil industriel³³.

3. Une nouvelle théorie du changement, déterminant de nouveaux indicateurs d'impact

a. Il faut changer la méta-structure (l'ordre économique international) qui interdit la bascule vers la viabilité

Nous sommes donc appelés à inscrire la politique de « viabilité » dans une perspective de changement de civilisation, où les micro-changements sociaux, observables à l'échelle locale ou nationale, doivent s'articuler avec des macro-changements globaux. Ainsi, la mesure de l'efficacité de l'action de la France dans le domaine de la viabilité ne doit pas se limiter aux impacts locaux du changement. La France doit inscrire au nombre de ses indicateurs de « viabilité » ceux qui lui permettraient de mesurer à grande échelle les transformations introduites dans l'ordre politique et économique mondial. Ainsi par exemple d'indicateurs lui permettant de mesurer le taux et la vitesse de relocalisation des productions et des échanges, qu'il faudrait apprécier du point de vue de leur viabilité à long terme (car cette relocalisation

³¹ Dossier de presse de L'Alliance Science-Société, consultable en ligne <http://www.lespetitsdebrouillardsbourgogne.org/Se%CC%81minaire-de-lancement-de-L.html>

³² André Gorz, *Ecologica*, Paris : Galilée, 2008.

³³ *Ibid.*

ne doit pas seulement résulter d'une « contraction » récessive du commerce mondial, mais bien plutôt d'une réorientation de l'intégration économique dans le sens de la viabilité à long terme des productions et des échanges). Toute mesure ayant comme objectif de permettre à des pôles régionaux de se constituer en espaces de développement politiquement solidaires en même temps qu'autonomes (accords commerciaux régionaux, monnaies régionales, monnaie de transaction internationale écologique), subordonnés à un impératif de viabilité (c'est-à-dire dont les politiques seraient soumises à une évaluation, par les élus et les citoyens, qui les soumettraient au filtre d'une analyse de la « viabilité » à long terme du changement social), va dans le sens d'une stabilisation de l'ordre international autour d'un équilibre écologique et social.

La France doit participer à la fixation de plafonds globaux d'utilisation des ressources non renouvelables et d'émission de gaz à effet de serre : « pour créer une économie durable, il est vital d'identifier les plafonds relatifs aux ressources et aux émissions et d'établir les objectifs de réduction inférieurs à ces plafonds »³⁴. Le Global Commons Institute britannique a créé un modèle dit « contraction et convergence ». Ce modèle ne concerne que les émissions de carbone. Cependant, la France pourrait s'en inspirer pour élaborer ses propres propositions de mécanismes de régulation internationale permettant d'amener progressivement l'économie mondiale vers une situation de convergence écologique et sociale globale³⁵.

Sans aucun doute, la transition exigera du monde (notamment des pays à hauts revenus et des pays émergents) un effort financier considérable destiné à réaliser les investissements de long terme nécessaires. Michel Griffon a donné une idée des sommes nécessaires, par exemple, pour financer la conversion agroécologique de l'agriculture mondiale³⁶. La formation d'une nouvelle génération de professionnels, capables d'intégrer la complexité des enjeux de transition et de produire les innovations techniques et institutionnelles requises est un enjeu immense. A cela viennent s'ajouter des investissements massifs dans l'énergie, les transports, l'habitat, notamment. Mais il faudra aussi constituer des mécanismes de stabilisation des oscillations du marché de telle sorte que la rentabilité des investissements de long terme puisse être garantie. Une politique de cette sorte exige donc de dégager des marges budgétaires pour l'action publique, mais aussi de contrôler l'activité du secteur financier de façon à détourner les liquidités actuellement en circulation de la spéculation, et de les réorienter vers le financement de la transition. Des mesures fiscales draconiennes, adoptées, sinon au niveau européen (ce qui serait bien entendu souhaitable), du moins au niveau français, peuvent contribuer à assécher cette activité spéculative, en la privant de sa ressource financière primaire. Ces mesures peuvent s'accompagner d'une réforme de la BCE lui permettant de prêter directement aux Etats sans passer par les intermédiaires bancaires privés : la création de monnaie peut en effet, dans une certaine mesure et à certaines conditions, permettre de financer la transition. Enfin, une renégociation globale des dettes publiques

³⁴ Jackson 2010 : 173

³⁵ Voir Aubrey Meyer « Briefing : Contraction and convergence ». *Engineering Sustainability*, 157 (4), 189-192, et le lien www.gci.org.uk/briefings/ICE.pdf.

³⁶ Cf Griffon. *Nourrir la planète*. Paris : Odile Jacob, 2008.

européennes (renégociation dont la légitimité n'est pas douteuse, compte tenu des mécanismes ayant entraîné la hausse exponentielle du montant de ces dettes), permettrait de ramener les niveaux d'endettement à des proportions très inférieures aux taux actuels (la part du capital restant dû dans la dette française n'excède pas 30% du PIB, contre près de 90% si l'on inclut les intérêts : la marge de réduction potentielle est donc considérable !), et restituerait des marges de manœuvre budgétaires aux Etats. Ces propositions sont réalistes ; elles n'exigent, pour être mises en œuvre, qu'une volonté politique forte du Président de la République, qui sera soutenu par la grande majorité du corps social.

C'est dans ce sens qu'il faudra également employer les liquidités actuellement détenues par les grandes entreprises multinationales dans des paradis fiscaux, et qui représentent un manque à gagner fiscal de près de 125 milliards d'euros par an pour les pays du Sud³⁷. Il faut en outre considérer que les sommes en question (de l'ordre de 800 milliards d'euro par an), ne sont pas réinvesties dans l'économie locale et faussent totalement la comptabilité internationale, puisqu'elles sont soustraites à la richesse effectivement produite dans un certain nombre de pays à faibles revenus³⁸. La transparence fiscale et des régulations contraignantes permettant de mettre fin à ces pratiques abusives, libérerait des montants considérables pouvant être employés pour financer la transition. C'est dans ce sens également qu'il faut désormais tenir les entreprises juridiquement responsables des agissements de leurs filiales : cette responsabilité doit être constituée au regard du droit international, mais également au regard des objectifs de la transition. Il s'agirait par exemple d'incorporer au protocole des études d'impact sur les Droits de l'Homme, inscrit au rang des Principes Directeurs élaborés par la Commission Ruggie et validés par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en 2011, des indicateurs permettant d'évaluer la viabilité (écologique, sociale) à long termes des investissements, et leur contribution à la transition (dans quelle proportions ces investissements rendent-ils l'économie plus résiliente ? Quelles transformations du tissu économique local induisent-ils ? Quels seraient donc leur impact du point de vue des dynamiques de transition, etc.).

Les moyens ne manquent donc pas. S'il est vrai que notre approche, globale, dépasse de loin le cadre limité de l'aide publique au développement³⁹, on pourrait concevoir des outils de mesure qui distingueraient les contributions de la France à la solidarité internationale, dans le cadre d'une politique globale de la viabilité reposant sur des alliances fortes d'une part, et les efforts employés à obtenir de la zone Euro et de l'économie nationale elle-même qu'elle se

³⁷³⁷ Ces chiffres sont issus des rapports de Tax Justice Network. Cf également le rapport publié par le CCFD-Terre Solidaire (Jean Merckaert et alia, *L'économie déboussolée*, Paris : CCFD-Terre Solidaire, 2010).

³⁸ Grâce au système des « prix de transfert » entre le siège et la filiale d'une même multinationale. Ce système permet en définitive aux entreprises multinationales de prélever une « rente » sur l'activité de leurs filiales, et de perpétuer une logique de dépendance économique, alors même que l'essentiel de la valeur ajoutée est produite dans des pays tiers. Sur ce système, voir Giraud et Renouard, *20 propositions pour réformer le capitalisme*, Paris : Champs Flammarion, 2011, Proposition 15. Cf également P. Dembinski, « Enjeux éthiques de prix de transfert », dans A Mérieu (dir.), *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2005*, Association d'Economie Financière, 2005, p. 238, cité par Giraud et Renouard, op. cit., p. 323.

³⁹ En ce sens, le ministre Canfin a tout à fait raison de considérer que le « chiffrage » de la contribution financière à l'APD, en pourcentage du PIB, est un indicateur inadéquat des efforts que le gouvernement pourrait consentir au nom du « développement » des pays à faible revenus.

réoriente vers une économie écologique, d'autre part. Ces indicateurs devraient d'abord porter sur les moyens : par exemple la part de la dépense publique consacrée aux investissements de la transition en France, ou à l'étranger (à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone euro), la part de la dépense d'investissement réservée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire souscrivant à une « charte de la transition » (France, Europe, hors Europe), l'existence ou non d'une stratégie de « viabilité » dans les documents de programmation des agences de développement et dans les accords de coopération bilatéraux, et le nombre d'accords souscrits qui rendraient explicite une telle stratégie, la part de l'effort de recherche portant sur ces questions, le nombre et l'intensité des actions menées, en partenariat avec les sociétés civiles du Nord comme du Sud, sur les enjeux de transition, etc.. En ce qui concerne les impacts de ces actions, il s'agirait par exemple d'apprécier leur contribution à l'épanouissement individuel et collectif : espérance de vie en bonne santé, niveau d'éducation, mais aussi confiance, résilience des communautés, « capacités sociales »⁴⁰ (i.e. possibilités effectives de participation des individus à la vie sociale), etc. Cette appréciation exigerait d'extrapoler, à partir de mesures ou de projets concrets, les évolutions d'ensemble qu'ils autorisent, et ce qui en résulterait du point de vue des capacités individuelles et collectives, et de la viabilité de l'évolution sociale dans son ensemble⁴¹.

Il est toutefois incontestable qu'une transition écologique et sociale européenne, indépendamment de toute aide publique au développement, conjurerait, pour les pays à faible revenus, la fameuse « malédiction des ressources naturelles »⁴², en allégeant la pression que les pays industrialisés et émergents font peser sur les pays à faible revenu pour obtenir les ressources nécessaires à leur croissance. Si la tendance actuelle se poursuit, cette pression ne fera que s'accroître dans les décennies à venir et demeurera un facteur majeur d'instabilité pour ces derniers : l'échiquier politique et l'ordre social y sont bouleversés chaque fois qu'un nouveau gisement de minerai, qu'une nouvelle nappe pétrolifère, sont découverts dans le sous-sol terrestre ou maritime.

*b. Il faut changer les mentalités pour faire émerger homo viabilis*⁴³

Changer la méta-structure, tâche immense, ne suffira pas, cependant, à faire franchir à l'humanité le seuil d'une civilisation de la viabilité. La viabilité est une affaire de conversion à une nouvelle éthique, où la passion de la solidarité se conjugue à une nouvelle manière de considérer les rapports de l'humanité avec la nature.

⁴⁰ Nous empruntons le terme de capacités aux travaux d'Amartya Sen. Nous lui ajoutons cependant une dimension collective qui est absente dans les travaux de Sen. Sur ce débat voir *Projet*, n°306, et la note 49.

⁴¹ Cette démarche d'extrapolation est tout à fait centrale car elle permet d'inscrire toute initiative particulière dans une démarche scientifique de production / validation d'hypothèses, et de construction de modèles de viabilité. C'est dans cet exercice d'extrapolation et de retour à l'expérience que se forge la méthode de la transdisciplinarité « complexe ».

⁴² Cf : Sachs, J.D. et Warner, A. M., « Natural Resource Abundance And Economic Growth ». *National Bureau of Economic research*, Working paper No. 5398, Cambridge, MA: 1995, révisé 1997. Cf. également, Sachs, J.D. et Warner, A. M. "The Curse Of Natural Resources", *European Economic Review*, Vol. 45, 2001, p. 827-838.

⁴³ Nous empruntons cette expression à Michel Griffon (« Homo viabilis », in *Ceras-Projet*, N°317, 2010).

Ce qui résiste dans le passage à cette nouvelle éthique, c'est la propension des individus et des cultures à demeurer prisonniers de logiques d'aliénation, qui les enferment dans des sphères particulières et interdisent d'envisager leur action simultanément sous l'angle de l'universel et sous celui du particulier. L'origine de cette aliénation diffère selon que l'on appartient à sociétés industrialisées, profondément réorganisées depuis le début du XIX^{ème} siècle par la l'impératif de circulation et d'accumulation du capital qui a fini par surdéterminer la forme de l'ordre social; ou à des sociétés encore relativement autonomes vis-à-vis du « marché » (c'est-à-dire qui ne lui subordonnent pas leur organisation sociale). Dans le premier cas, l'aliénation découle du fait que les individus deviennent de pures fonctionnalités soumises aux intérêts du capital, lequel dicte les patrons de consommation, le régime du travail et jusqu'au mode d'occupation de l'espace ; dans le second, l'aliénation provient plutôt du fait que les individus sont insérés dans un véritable réseau d'allégeances (familiale, régionale, ethnique, corporatistes) particulières, exclusives, qui contraignent fortement leurs comportements et leurs choix. L'éthique de la viabilité se niche dans cette tension entre des univers particuliers, qu'il s'agit de reconnaître, et un « univers universel », qui les surplomberait, qui découlerait tout à la fois des préceptes universels de la loi morale (dont la formulation la plus claire est celle de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948), et d'un exercice perpétuel d'extrapolation, qui permettrait de distinguer ce qui, dans les pratiques particulières, est généralisable, de ce qui ne l'est pas. Ceci vaut sur le plan moral, mais également sur le plan des modes de « viabilité » : l'extension de la sphère de l'universel s'accompagne de la lente édification d'un monde « commun »⁴⁴ : quelles activités, quelles formes de valorisation des ressources, pourraient être généralisées à l'échelle planétaire sans pour autant mettre en danger la viabilité de la société humaine, considérée dans son ensemble?

Cette tension exige de dépasser et de réaménager la sphère du particulier de manière à la rendre compatible avec les exigences de l'universel et du « commun ». Cela signifie, pour le cas de nos propres sociétés, ou dans les pays émergents, de réformer profondément le fonctionnement de l'économie capitaliste et de la rendre compatible avec les exigences de la « transition », suivant les termes d'un nouveau « new deal », qui verrait coexister les entreprises classiques et les entreprises de l'économie sociale et solidaire, à condition que les premières acceptent les contraintes qu'habituellement les secondes intègrent, par choix, à leur fonctionnement (démocratie interne, utilité sociale, écologie, etc.), et qu'elles se prêtent à l'immense réforme fiscale nécessaire pour réorienter les plus-values de l'appareil productif vers les investissements d'avenir⁴⁵. Cette politique doit être dictée par la nécessité de restituer

⁴⁴ C'est alors seulement que l'on peut parler de « biens communs ». Ceux-là n'existent pas, tant que les individus, engoncés dans leurs sphères des sens particulières, se refusent à considérer qu'ils ont quelque chose en « commun » avec d'autres. Pour qu'ils se reconnaissent des « points communs » avec ces « autres », il faut d'abord bien entendu qu'ils les reconnaissent comme sujets de droits universels, mais aussi qu'ils s'interrogent sur ce que cette communauté implique du point de vue de la coexistence de modes de vie, qui doivent faire la preuve de leur viabilité. En d'autres termes, la notion économique de « bien commun » exige l'édification d'une communauté politique internationale. Cf sur ce point Jean Gadrey, « des biens publics aux biens communs » (<http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2012/04/24/des-biens-publics-aux-biens-communs/>).

⁴⁵ Sur les termes de ce nouveau New Deal, voir Arnspenger ARNSPERGER, Christian, « Transitions écologique et transition économique: quels fondements pour la pensée? Quelles tâches pour l'action? », 2010 www.uclouvain.be/.../Arnsperger.TRANSITION.12.02.2010.pdf

aux citoyens une « autonomie » locale à l'égard de l'aliénation, et de leur permettre d'investir leur force de travail dans des entreprises locales, dont il faut promouvoir l'essor, inscrites dans des territoires dont elles assurent la préservation⁴⁶. Cette réforme doit s'accompagner d'une action résolue visant à stimuler l'action associative et coopérative et la participation des citoyens au débat public. Les initiatives citoyennes sont légion mais elles ne sont pas perçues (ni par la majorité des citoyens, ni par les pouvoirs publics), comme les ferments d'une redynamisation de l'appareil productif français. Ces « oasis »⁴⁷ de coopération, doivent être encouragés et soutenus par l'action publique : il faut voir en eux les pépinières des entreprises de demain, résilientes et adossées à un projet global d'écologisation de l'économie française. Dans les pays émergents, des initiatives du même ordre doivent être soutenues, et il faut les inscrire au centre de programmes de coopération dont l'objectif serait d'en accroître l'étendue et la portée.

La France doit par ailleurs inviter les pays à faible revenus à reconsidérer leurs problématiques de développement (gouvernance et démocratie, industrialisation, accès aux services essentiels, démographie, etc.) sous l'angle de la viabilité globale. Cela implique d'adopter des indicateurs qui visent tout aussi bien à mesurer les résultats visibles de tel ou tel investissements (nombre de bénéficiaires ayant accès à l'eau ou aux services de santé, par exemple), et la façon dont, dans la manière dont la problématique sous-jacente a été traitée (pourquoi les populations jusqu'à présent n'avaient-elles pas accès à l'eau ? Dans quelles mesures organisaient-elles effectivement la pénurie d'eau ?), un certain nombre de transformations profondes, sous-jacentes, ont été amorcées : par exemple, la manière dont la question de l'eau, ayant mis en évidence l'inégale répartition du pouvoir de décision entre chefs coutumiers ou membres de tel ou tel groupe de parenté, a permis d'introduire une transformation structurelle du rapport au lignage ou à l'autorité traditionnelle, et décloisonné les identités locales. Ainsi, s'ouvre un espace dans lequel la problématique du « commun » peut être traitée, et inscrite dans l'horizon d'intelligibilité de la viabilité. Il s'agit donc d'adopter, en matière d'impacts, une approche complexe, à « double détente », dirions-nous, et de ne pas se contenter de mesurer les changements visibles, mais au contraire de pénétrer les univers de sens, sous-jacents, qui structurent l'ordre social et déterminent les comportements individuels⁴⁸. Ainsi, l'on aura pénétré la question essentielle des déterminantes de la subjectivité : sans sujets modernes, il n'est pas de modernité politique possible. La viabilité est un approfondissement du projet de la modernité : sans *homo viabilis*, il n'est pas de viabilité possible.

⁴⁶ Sur la question de l'autonomie, voir Gorz, *op. cit.*. L'agroécologie est un cadre très stimulant pour penser la problématique de l'autonomie (voir Ricard Lanata, « Le noyau dur d'une alternative au capitalisme », in *Projet*, Janvier 2013).

⁴⁷ Nous faisons ici référence au mouvement des « Oasis en tous lieux » fondé par Pierre Rabhi.

⁴⁸ Sur cette approche de l'impact propre au CCFD et à quelques autres ONG de développement, on consultera le document *Comment apporter le changement*, en se rendant sur le site : <http://www.cidse.org/content/publications/rethinking-development/development-effectiveness-and-impact/how-to-bring-about-change.html>. Cf également De Leener et al. *Changement social et politique. Eléments pour la pensée et l'action*. Dakar: Enda Graf Sahel, 2005, 287p.

c. Des batteries d'indicateur à inventer

Ces réflexions peuvent se cristalliser, et prendre un tour très politique, à l'occasion de la bataille sur les indicateurs qui va immanquablement s'engager avec la négociation internationale des Objectifs du Millénaire, ou « du Développement Durable », appelés à se substituer aux OMD après 2015. A grand renfort d'expertise scientifique, les Etats vont constituer un corpus théorique étayant leurs positions : les Etats-Unis ont déjà annoncé la création d'un Conseil Présidentiel pour le Développement Global qui rassemblera des experts internationaux à cette fin.

La France doit bien entendu s'engager dans cette bataille avec une ambition claire : celle de voir les Nations Unies adopter un appareil de mesure du « développement » s'inscrivant dans le cadre politique global de la transition. L'impérative « contraction et convergence » de l'économie mondiale vers une situation d'équilibre viable doit prescrire l'élaboration des objectifs internationaux en matière de développement, et les indicateurs qui leur sont associés.

Parmi ces indicateurs, la France peut en particulier insister sur le Taux de relocalisation des économies (qui mesurerait tout à la fois un état et un processus), proposer un Indice de Résilience (vulnérabilité des sociétés et de l'environnement naturel à des chocs externes), ou un indice de Viabilité écologique et sociale (qui permettrait d'apprécier dans quelle mesure une économie est compatible avec la reproduction des cycles écologiques, et accroît les « capacités » de ses membres⁴⁹). Appliquée aux investissements publics ou privés cette démarche peut nous amener, par exemple, à mesurer la Contribution marginale de tel ou tel investissement à la viabilité sociale (ou encore, l'élasticité de la viabilité sociale par rapport à l'investissement en question)⁵⁰. La même chose peut être dite relativement à la « viabilité » écologique de l'investissement. De tels indicateurs pourraient faire partie des grilles d'évaluation employées par les agences internationales et les banques de développement à l'heure d'instruire des dossiers de demandes de prêts ou de subventions. De même, la France pourrait proposer de mesurer l'intensité écologique des économies⁵¹, et de faire de cette intensité un objectif pour l'action internationale.

⁴⁹ Cf note 38. Cet indice pourrait aller plus loin que l'Indice de Développement Humain élaboré par le PNUD, et dépasserait certaines limites de l'approche des capacités d'Amartya Sen, en étendant notamment cette notion aux capacités collectives. Sur ces questions, cf Gaël Giraud et Jean-Luc Dubois, « L'économie d'« acteurs capables » », Ceras - revue *Projet* n°306, Septembre 2008. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3279>. Cf également Cécile Renouard et Jean-Luc Dubois, « Une approche à poursuivre... et à dépasser », Ceras - revue *Projet* n°306, Septembre 2008. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=3279>.

⁵⁰ Une telle démarche a déjà été évoquée dans Ricard Lanata, « Pour une approche sociétale et politique du développement », AFD, document de travail n°70, septembre 2008.

⁵¹ L'intensité écologique n'est pas tout à fait la même chose que la viabilité écologique, dans la mesure où une économie intensément écologique ne se contenterait pas de garantir la reproduction des cycles écosystémiques, mais entrainerait des rétro-boucles positives qui amélioreraient l'efficacité globale de l'écosystème (accroissement de la diversité intra et inter-spécifique, résilience globale accrue, etc.).

4. Une nouvelle diplomatie internationale, clef de voûte de la cohérence des politiques publiques en matière de développement

a. Le pari des sociétés civiles

Cette action globale de la France doit s'inscrire dans une nouvelle doctrine géostratégique et une nouvelle diplomatie. Certains éléments de cette nouvelle doctrine ont déjà été abordés dans la première partie de cette note. Les intérêts de la France, la perpétuation de sa culture et de sa souveraineté, exigent une « viabilisation » de sa trajectoire de développement. Notre pays ne sortira pas de la crise qu'il traverse s'il ne remet pas radicalement en cause son modèle de développement et de croissance : il faut faire de la transition l'horizon des politiques publiques nationales, mais aussi de la diplomatie française.

Ceci exige en particulier de rompre avec une politique européenne qui jusqu'à présent privilégie le consensus à 27 et l'alliance avec l'Allemagne. La mise en application d'un programme de transition exigera des investissements colossaux, et une coordination très vigoureuse, associant pouvoirs publics, entreprises et organisations de la société civile. Un tel programme gagnerait bien entendu à être mené à l'échelon européen. Mais il ne faut pas s'interdire de se dégager de nos alliances actuelles, s'il est avéré que nous devons amorcer seuls le mouvement. Pour récupérer des marges de manœuvre budgétaires, des mesures très radicales s'imposent : fiscalité progressive sur les revenus du travail et du capital, jusqu'à des seuils confiscatoires (le gouvernement actuel commence à émettre des signaux en ce sens), rétablissement du contrôle des changes et des flux de capitaux, annulation d'une part de la dette publique française (par exemple, la part correspondant aux intérêts de cette dette, que l'on peut à bon droit juger illégitime), monétisation d'une part de ces mêmes dettes (ce qui exigerait à tout le moins une réforme du système européen des banques centrales), plafonnement des écarts de revenus (dont le calcul inclurait salaires et primes multiples, mais aussi revenus du patrimoine)... Des propositions très concrètes en ce sens ont déjà été formulées par des économistes et des intellectuels de tout premier plan⁵². Rien ne s'oppose vraiment à ce que la France se dégage du système de contraintes qui jusqu'à présent s'impose à elle et l'empêche de s'engager dans la voie d'un saut « civilisationnel » exigé par les circonstances.

Il faut cependant d'emblée envisager une telle politique de « rupture » sous l'angle des alliances potentielles qui viendraient, progressivement, renforcer l'initiative française, et qui lui donneraient une portée de long terme. Un certain unilatéralisme de la politique étrangère française doit être interprété, non pas comme un repli, mais comme un appel à de nouvelles formes de coopération internationale, à une nouvelle « mondialité » qui ferait de la stabilisation de l'économie mondiale autour d'une civilisation globale de la viabilité son mot d'ordre : il s'agit donc d'une invitation à de nouvelles formes de solidarité et de coopération internationale, soucieuses de relocaliser les échanges et de respecter les particularités des

⁵² Cf notamment Gaël Giraud et Cécile Renouard, *Le facteur 12, op. cit* ; Emmanuel Todd, *Après la démocratie* (Paris : Gallimard 2008). Cf également le manifeste des économistes atterrés.

territoires, tout en les inscrivant dans un horizon de co-responsabilité globale. C'est ici que le « pari des sociétés civiles » prend toute sa signification. Une politique française ambitieuse en matière de transition écologique et sociale rallierait à nos intérêts une partie, sans doute non négligeable, des opinions publiques (la « classe moyenne » à laquelle les prospectivistes attribuent un rôle central dans les années à venir). A commencer par l'opinion publique européenne : l'alliance « méridionale » amorcée par François Hollande pourrait s'élargir si la France se faisait le héraut de la souveraineté populaire contre les intérêts d'une élite compromise avec les marchés financiers, à condition toutefois que cette souveraineté reconquise s'inscrive dans le cadre d'une transition d'intérêt général. Les sociétés civiles européennes pourraient être amenées à seconder les positions françaises, si elles reconnaissent en elles un écho à leurs propres revendications. En dépit de la crise, qui entraîne une certaine frange de l'électorat vers un repli étroitement nationaliste, il ne faut pas sous-estimer l'internationalisation croissante de l'opinion : toute politique qui tout à la fois restituerait aux individus une part d'autonomie politique, au nom d'une plus forte sécurité collective (une « résilience » plus grande des économies nationales et territoriales face à aux chocs externes), et intensifierait l'action diplomatique en faveur d'une autre « mondialité », obtiendrait les suffrages de la majorité.

b. Une diplomatie de la transition

Une telle diplomatie doit avoir pour objectif de garantir à la France un circuit d'approvisionnements et de débouchés stratégiques, tout en l'adossant à des alliances stables, de long terme, devant permettre aux alliés de réaliser leur convergence. Il s'agit donc bien de privilégier un « partenariat » véritable, qui ne passerait pas sous silence l'intérêt bien compris des parties, mais qui exigerait de la France qu'elle renonce à un certain nombre de ses « avantages comparatifs » (reposant sur son savoir-faire technologique) au profit de sa sécurité de long terme. Une telle proposition, qui peut sembler dangereuse, l'est finalement bien moins que celle qui consiste à céder des pans entiers de notre savoir-faire industriel (dans l'aéronautique, le nucléaire, par exemple), contre des contrats d'achat d'équipement sans véritable contrepartie politique. Si transfert de technologies, et de moyens financiers, il doit y avoir, il s'agit de le faire reposer sur un objectif partagé de convergence autour d'une société mondiale « post-transition », qui aurait atteint, par la coopération internationale, un nouvel état, viable, facteur de sécurité collective.

Plutôt que de valoriser le « site France » afin d'attirer des investisseurs étrangers (qui viendraient compenser, on ne sait pourquoi, la faiblesse de l'investissement national), il faudrait, par des mesures réglementaires et fiscales très contraignantes (un new deal de la « transition »), réorienter les capitaux nationaux (privés ou publics) vers les investissements de transition dans l'hexagone, et utiliser une part de ces ressources pour passer des conventions avec des partenaires internationaux dont nous financerions l'effort de développement dans le sens d'un mutuel intérêt de « viabilité » à long terme. La France peut adopter une diplomatie visant à obtenir de l'Union Européenne qu'elle signe des conventions de ce type (bien éloignées des accords de partenariat économique, dont la rationalité est

strictement libre-échangiste) avec des régions du monde en voie de développement (CEDEAO, MERCOSUR, SADEC) par exemple. Ces conventions reposeraient sur le principe de transferts financiers et de savoirs (technologies et savoir-faire industriels, ingénierie sociale), tout autant que sur des programmes de coopération (recherche de la transition) en échange d'un programme de transition écologique et sociale que nos partenaires s'engageraient à mettre en œuvre. Le projet Yasuni en Equateur, malgré ses ambitions somme toute réduites au regard des enjeux, préfigure ce genre de conventions. Les fonds mis à dispositions par les partenaires intéressés au projet (notamment le Danemark et la Suède) ont été placés sur un compte *fidei commis*. La gouvernance du projet assure à ces partenaires un droit de regard sur les actions menées. Tout ceci est gage de transparence, et permet l'évaluation conjointe de l'efficacité du dispositif, au regard des enjeux. A défaut d'obtenir de l'UE qu'elle s'engage sur cette voie, la France devra tenter de le faire seule.

c. Une architecture ad hoc : un Institut de la Transition Ecologique et Sociale.

Afin de coordonner l'action de la France en matière de transition, à l'échelon national tout autant qu'international, le gouvernement aurait avantage à créer un Institut de la Transition écologique et sociale. Cet institut serait le « dôme » sous lequel viendraient se loger les différents espaces de concertation existants ou futurs, qui réuniraient les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques (entreprises, syndicats, collectivités locales, ONG) autour des enjeux de politiques publiques relevant du champ de la transition écologique et sociale.

Cet Institut aurait en premier lieu la charge de capitaliser les expériences innovantes qui ont cours en France ou à l'étranger, et dont toute politique globale de la transition pourrait s'inspirer. De ces capitalisations il tirerait des synthèses : modélisation d'une économie de la transition à grande échelle, indicateurs d'impact, etc. Sur la base de ces capitalisations, et d'une lecture globale des conditions de la Transition qu'il produirait de manière croisée avec d'autres instituts spécialisés (IDDRI, IFRI, IRIS, Centre de prospective stratégique, etc.) l'Institut élaborerait des recommandations en matière de politiques publiques de la transition écologique et sociale, notamment des instruments de régulation visant à mettre en cohérence les différents domaines de l'action publique: objectifs du développement durable, régulation du commerce international, de l'investissement, du secteur bancaire (notamment de la finance spéculative et de la BCE), régulation des entreprises (taille, gouvernance, régimes de comptabilité, temps de travail, etc.), protection réglementaire et fiscale des activités de Transition en France, etc...

Les différents espaces de concertation existants pourraient ainsi proposer de mettre en débat, au sein de l'Institut, toutes leurs propositions ou analyses, portant sur telle ou telle problématique sectorielle ou thématique dont ils font leur spécialité, dès lors qu'elle aurait un rapport avec la question transversale de la transition écologique et sociale. L'Institut déciderait alors s'il convient de donner suite à ces propositions et organiserait, le cas échéant, le débat transversal, pour en retenir les principaux éléments pouvant participer d'une politique d'ensemble. A l'inverse, l'Institut pourrait demander aux espaces de concertation de se saisir

de telle ou telle question, jugée importante compte-tenu de ses travaux, afin d'en préciser les enjeux spécifiques. Là aussi, les espaces de concertation, qui ont la maîtrise de leur agenda, pourraient décider s'ils sont en mesure de donner suite ou pas aux demandes de l'Institut. Un tel montage garantirait à chaque « espace » une relative autonomie vis-à-vis de l'Institut.

Les convergences d'objectifs et de priorités entre les « espaces » de concertation existants et l'Institut seraient favorisées du fait du mode de gouvernance de ce dernier. Nous proposons de donner à cet Institut le caractère d'une Agence autonome, dont le Conseil d'Administration regrouperait pouvoirs publics et société civile (y compris les entreprises), en subordonnant le tout à un objectif politique dont l'ambition serait claire. Autrement dit, les différents acteurs pourraient faire valoir leurs contributions, à condition qu'elles s'inscrivent dans les orientations de la transition écologique et sociale vers une société de la viabilité, lesquelles seraient posées dans les statuts et auxquelles tous souscriraient. Ceci n'empêcherait pas de constituer, au sein de l'Institut, des collèges de « contributeurs / participants ». L'Institut serait doté d'un groupe permanent de chercheurs, en prise avec les dynamiques du mouvement social et en lien avec d'autres laboratoires de recherche⁵³ élaborerait, à partir des propositions des uns et des autres, les synthèses et les propositions qui seraient mises en débat au sein de l'espace de concertation ainsi créé. Cet espace permettrait, au-delà des accords qui peuvent en résulter sur tel ou tel sujet, suivant tel ou tel enjeu de court terme (positionnements communs à l'occasion de conférences ou de négociations internationales, par exemple), d'élaborer une vision partagée de l'intérêt général. Des questions absolument centrales pourraient être abordées : peut-on concilier les idées de progrès social et d'équilibre ? Quels secteurs d'activité peuvent croître ? Lesquels doivent décroître ? Quels sont aujourd'hui les moteurs du changement social ? Comment bâtir des stratégies susceptibles de gagner à la cause de la transition écologique et sociale les classes moyennes ? Etc.

L'Institut de la transition écologique et sociale serait placé sous l'autorité du premier ministre et disposerait, du fait de son statut, d'une autonomie vis-à-vis de sa tutelle, qui aurait cependant un droit de saisine prioritaire. Les autres membres disposeraient également d'un droit de saisine. Cet Institut permettrait au gouvernement de donner un signal politique très fort en montrant son attachement à visée ambitieuse, et réaliste, de transition écologique et sociale à l'échelle française et internationale, et concilier les contraintes de court terme avec l'indispensable stratégie de long terme. Les travaux de l'Institut contribueraient à mieux identifier les conditions des changements politiques à venir. Ils permettraient que progressivement se fassent jour, au sommet de l'état et au sein de la société civile, des convergences indispensables à notre pays et au monde, qui se trouve confronté, pour la première fois de son histoire, au risque réel d'un effondrement global⁵⁴. L'espace de travail

⁵³ Ces laboratoires de recherche peuvent être publics ou non gouvernementaux. On peut citer par exemple le laboratoire de Tim Jackson à l'université du Sussex (Royaume Uni), ou celui de Christian Arnsparger à l'Université de Louvain la neuve (Belgique), ou encore celui de Jean Gadrey à l'université de Lille. A cette collaboration pourrait s'associer les laboratoires situés dans des régions souscrivant les accords de partenariats de Transition avec la France ou l'Union Européenne.

⁵⁴ Stéphane Foucart, « Notre civilisation pourrait-elle s'effondrer ? Personne ne veut y croire », *Le Monde*, 9 février 2013.

que nous proposons de créer doit s'inscrire dans « les efforts sacrés d'une naissance » d'un monde nouveau.